Trousseau de séjour	Quantité conseillée	Quantité départ	Arrivée au centre	Départ du centre
Nom enfant : Animateur référent :	(pour 1 semaine)	(parents)		
Linge de corps :				
- Culottes, slips ou caleçons	7			
- T-shirts	6			
- Chaussettes	7			
- Brassière ou soutien-gorge	2			
Pour la nuit :				
- Pyjama	2			
Vêtements :				
- Pulls chauds ou sweat	2			
- Shorts	3			
- Pantalons / jogging	2			
- Veste ou K-way	1			
,				
Trousse de toilette :	1			
Brosse à dents, dentifrice, savon,				
shampooing, peigne ou brosse.				
- Gants de toilette	2			
- Serviette de toilette	1			
Chaussures :				
- Paires de baskets ou	2			
chaussures de marche				
- Paire de sandales/claquettes/ tongs	1			
- Paire de bottes (pour séjour équitation)	1			
- Paire de pantoufles	1			
<u>Divers :</u>				
- Doudou (facultatif)	1			
- Crème solaire (indice élevé)	1			
- Lampe de poche	1			
- Petit sac à dos	1			
- Maillot de bain (caleçon et short	1			
de bain interdits)				
- Serviette de plage	1			
- Lunette de soleil	1			
- Gourde	1			
- Casquette ou bob	1			
- Mouchoirs	Nécessaire			
- Sac pour linge sale	1			
- Serviette de table	1			
- Drap housse (90*190) + drap plat ou				
duvet				
- Taie d'oreiller (60*60)	1			
- Autre	OUI - NON			
LINGE MARQUE	JOI - NON		1	



2 rue des Thermes Romains - 42300 ROANNE

Tèl: 04.77.71.67.08 E-mail: secretariat@arvel.org

Site: www.arvel.org





## 100% sport

**DATES:** 12 au 19 juillet 2026

26 juillet au 2 août 2026

**AGES: 8-12 ans** 



6 jours (dimanche au vendredi) : 620 €

8 jours (dimanche au dimanche) : 680 € Cotisation annuelle familiale : 12€

TARIF TRANSPORT ALLER/RETOUR : transport proposé par l'Arvel uniquement les dimanches.

Roanne 18€ - St Etienne 80€ - Bron (Lyon) 90€ - Drumettaz 52.50€ et Annecy 55€ (uniquement l'aller du 12 juillet). Les enfants peuvent être amenés directement au centre.

**REDUCTIONS POSSIBLES (non cumulables):** nos conditions de vente sont sur notre site internet:

- -20 € à partir du 2ème enfant de la même fratrie
- -5% pour un jeune résidant à Roanne
- -30€ inscription 2 semaines consécutives ou participation à un séjour hiver 2026.

SITUATION: la maison de Bully (située à 63 km de St Etienne, 68km de Lyon et 25km de Roanne) accueille les enfants dans un cadre de vie reposant, en pleine campagne loin de toute circulation intensive. La vue est imprenable sur une

région vallonnée avec un grand parc boisé entièrement clos qui permet aux enfants de pouvoir jouer en toute confiance. Une piscine privée se situe dans l'enceinte du centre dans un espace sécurisé et surveillé.

Centre de vacances ARVEL - 18 rue Fournil - 42260 BULLY



**HEBERGEMENT**: accueil des enfants dans des locaux agréés par les services de Jeunesse et Sports, de l'Education Nationale et de la PMI.

Chambres de 4 à 6 lits avec douche pour les plus grands, et petits dortoirs avec sanitaires attenants pour les plus jeunes. Grande salle de restaurant. Les aménagements extérieurs sont nombreux et variés : pyramide, petit train, pont de singe, puissance 4 et morpion géant, piscine privée. Dans le village : city stade, tennis, sentier découverte...

Une attention toute particulière est portée aux repas (convivialité, menus préparés et cuisinés sur place par nos cuisiniers).

**MODE DE VIE**: les enfants sont intégrés au sein de **petites unités de vie** pour les actes de la vie quotidienne (repas, toilette, repos...), sous la responsabilité d'un animateur référent. D'autres groupes d'enfants de 3 à 12 ans partageront le centre avec eux.

**DUREE DU SEJOUR** : les enfants peuvent être inscrits pour une durée de 8 jours, du dimanche au dimanche ou pour une durée de 6 jours du dimanche au vendredi.

Possibilité de cumuler 2 ou 3 semaines consécutives sur divers thèmes.





**ENCADREMENT**: nous disposons sur ce séjour d'un animateur pour 8 enfants en moyenne. Un directeur dirige l'équipe dans laquelle sont aussi présents un animateur surveillant de baignade et une assistante sanitaire.

**ACTIVITES :** chaque jour des activités sportives différentes : découverte du **canoé** sur la Loire accompagnée par un intervenant diplômé d'un Brevet d'Etat. (Brevet de natation obligatoire).

Journée dans un parc de loisirs avec des activités variées. Initiation au tir à l'arc avec l'intervention d'un moniteur diplômé.

Grande journée olympiades avec remise de médailles.

En fonction des envies des enfants, city stade, tennis, tennis de table, jeu d'orientation, jeux collectifs, slackline, ultimate, acrosport, jeux de société...Si le temps le permet, baignade et jeux d'eau dans la piscine du centre.

Et chaque soir : veillées à thème (spectacles, musique, ...).

## **CONTACT AVANT LE SEJOUR:**

Dans le but de préparer le séjour, et de communiquer certaines recommandations concernant votre enfant, le directeur assurera une **permanence téléphonique**: **le mercredi 24 juin 2026** (pour le séjour du 12 au 19 juillet) **le mercredi 8 juillet 2026** (pour le séjour du 26 juillet au 2 août) au 04.77.71.67.08 (18h-20h).

Portes ouvertes : le samedi 27 juin 2026 de 15h à 17h

Au centre de vacances « ARVEL », 18 rue du Fournil, 42260 BULLY Tél : 07.49.24.74.21 (uniquement ce jour).

## **CONTACT PENDANT LE SEJOUR:**

- Blog (accessible sur « arvel.org »): il sera tenu à jour régulièrement (descriptif des journées, photos pour ceux dont les parents auront donné leur accord pour le droit à l'image)
- **Téléphone** : vous pourrez contacter le centre afin de prendre des nouvelles de vos enfants. Merci de vous limiter à 1 appel par séjour.

## Trousseau

Le trousseau est donné à titre indicatif. Il est important que l'enfant ait connaissance des vêtements et objets qu'il emporte sur son séjour.

Nous demandons de mettre à l'intérieur des sacs le trousseau. Le nom de l'enfant devra figurer de manière indélébile sur chaque bagage et sur chaque vêtement. Le linge non marqué ne pourra être réclamé.

Merci de prendre en compte aussi la tenue que porte l'enfant le jour de son arrivée au centre.

Le linge pourra si besoin être lavé au cours du séjour. Merci d'éviter les vêtements de marque et le linge trop fragile.

Les draps ne sont pas fournis par le centre. Il est entendu que les bijoux ou objets de valeur doivent être proscrits en séjours de vacances. Les assurances ne couvrent ni la perte, ni le vol.



